



Comité de Quartier Pondeilh

Compte-rendu de la réunion du 8 juin 2026

La réunion débute à 20h05 et se déroule en présence de :

Philippe GUILLEMANT : Correspondant du quartier

Flora LAPERNE : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Jean-Michel IDOIBE : Vice-président de la commission Démocratie Participative

Philippe GARROTÉ : Élu référent du quartier

Maïténa FERRAN : Conseillère municipale

Adresses mails : f-laperne@oloron-ste-marie.fr
 p-garrote@oloron-ste-marie.fr
 jm-idoipe@oloron-ste-marie.fr
 m-ferran@oloron-ste-marie.fr
 p.guillemant@orange.fr

Public : 34 personnes

Madame LAPERNE souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et demande s'il y a des questions ou remarques sur le compte-rendu de la précédente réunion :

1) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2025

Point 77 : Rue Léo Lagrange

Le goudronnage du trottoir abîmé lors des travaux par les entreprises extérieures n'a toujours pas été réparé, malgré de nombreuses relances.

Réponse : Ces travaux sont à prévoir dans le marché voirie, s'il entre dans le budget, et après validation des élus.

2) Questions / Réponses

Point 1 : Rue Léo Lagrange

a) Devant le n°37, le trottoir est envahi par la haie et les ronces de la maison, au point qu'il est impossible de l'utiliser, obligeant les riverains à emprunter la chaussée.

Réponse : Un courrier a été adressé au propriétaire afin de lui demander de procéder à l'entretien de sa haie.

b) Le trottoir côté droit, entre le pont et la rue du 8 mai, est impraticable : trop d'herbe, le goudron est pratiquement invisible.

Réponse : Ce secteur va être nettoyé par une équipe des services techniques.

De plus, une plaque dégout surélevée cachée par la végétation peut causer une chute. Pourquoi est-elle si haute ?

Réponse apportée lors de la réunion : Monsieur GUILLEMANT explique qu'auparavant il y avait un modèle classique qui, après un passage trop près des engins agricoles ou de l'épaveuse de la Ville, bougeait et de fait, était encore plus dangereuse car il était possible d'y passer un pied par l'ouverture.

Un courriel avec photos à l'appui a été envoyé aux services techniques qui ont installé ce modèle, plus lourd, plus stable, et mieux visible par le personnel communal.

c) La poubelle située au niveau de l'îlot est trop petite : elle déborde souvent.

Réponse : Une seconde poubelle sera mise en place en juillet.

d) Une personne se plaint du stationnement anarchique des véhicules dans cette rue. Quelquefois, des camions ont des difficultés à passer.

Réponse apportée lors de la réunion : Un élu répond que l'étude en cours par le Cabinet IMMERGIS permettra de prendre les mesures nécessaires dans le nouveau plan de circulation qui sera mis en place.

Il est demandé aux élus d'informer le comité de quartier des projets en termes de mobilités douces et d'une manière générale, des conclusions du cabinet d'études.

e) Peut-on installer des bancs supplémentaires le long de la rue ? Il n'existe que deux bancs sur les espaces verts, au niveau de l'îlot.

Réponse : Ils seront installés courant de l'été 2026.

Point 2 : Boulevard Henri Laclau

a) Une personne est mécontente de l'état de la voirie. Elle déclare que selon son garagiste, l'usure prématurée des amortisseurs et pneus de son véhicule est due à l'état de la chaussée.

Réponse : La réfection de la voirie n'a pas été validée au PPI.

b) Il faudrait une poubelle supplémentaire ainsi qu'un distributeur de sacs canins à l'aire de jeux.

Réponse apportée lors de la réunion : La poubelle a été commandée et sera prochainement installée. En ce qui concerne les sacs canins, les élus ont fait le choix, lors du dernier mandat, de ne plus mettre à disposition les distributeurs qui étaient pillés en deux heures. Il s'agit aussi de responsabiliser les propriétaires canins pour un bien vivre ensemble, tant pour les différents utilisateurs des parcs et autres que pour les agents communaux qui entretiennent ces espaces.

c) Secteur Boulevard Laclau – voie verte : peut-on comme dans la partie « Moumour » installer des bancs de repos ainsi qu'une poubelle à proximité ?

Réponse apportée lors de la réunion : Il y a actuellement 5 bancs dans cette zone (1 face à la banque, 1 à l'aire de jeux, 1 à côté de l'arrêt navette face à la rue Léo Lagrange et 2 espacés sur la voie verte). Nous étudions tout de même la question, notamment sur la voie verte.

Point 3 : Trottoirs / voirie

Une discussion s'engage sur l'état de la voirie, des trottoirs et l'herbe qui y pousse.

Une personne présente signale que même si l'entretien des trottoirs est fait régulièrement, l'herbe repousse dès le moindre trou ou fissure.

Un élu précise que d'après la loi, chacun est responsable du trottoir devant chez lui.

Une résidente de l'Avenue de Lattre de Tassigny déclare que les trottoirs de cette avenue sont à revoir. Elle précise que si la route est départementale, l'entretien des trottoirs dépend de la commune.

Les élus informent qu'une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue dans ce mandat pour la rénovation et l'entretien de la voirie. Ce même budget était alloué à ce poste au dernier mandat. Il avait dû être revu à la baisse (suite aux dépenses imprévues : salle Palas, rue Louis Barthou).

Une personne fait part de son sentiment : le choix fait par la commune de prioriser l'entrée d'Oloron via le secteur de la gare ne lui semble pas judicieux.

Peut-on envisager de publier un calendrier des travaux de voirie à venir par quartier ? Cela contribuerait à limiter les sentiments d'iniquité entre quartiers et les remarques du type : « Des travaux sont à nouveau engagés dans certains secteurs alors que le nôtre

semble laissé de côté ».

Réponse : Plus de travaux prévus en 2026. Le calendrier des travaux de 2027 sera établi en début d'année.

Point 4 : Avenue Loustaunau Lacau (Les Castors)

a) Une résidente signale que la balayeuse n'est pas passée depuis 8 mois.

Réponse apportée lors de la réunion : Les élus indiquent que souvent, malgré les panneaux d'interdiction de stationner installés la veille, les voitures se stationnent empêchant le passage de la balayeuse.

Les services techniques ajoutent qu'elle est bien passée il y a quelques semaines, mais des voitures étaient stationnées malgré l'arrêté d'interdiction.

b) Il faut faire nettoyer les regards d'eau pluviale : l'herbe dépasse des ouvertures.

Réponse : Les regards appartiennent au domaine privé (jardin).

Il est rappelé aux participants qu'il est possible de contacter directement le Centre Technique Municipal au 05.59.39.28.97 afin de signaler tout dysfonctionnement.

c) Est-il prévu une rénovation du parking situé entre les immeubles et la salle Palas ? Pourrait-il être végétalisé ? En été, les pare-brises des nombreux véhicules se reflètent dans les vitres des appartements apportant de la chaleur supplémentaire.

Réponse : Il n'est pas prévu de travaux à cet endroit au PPI 2026.

Point 5 : Police Municipale

Une personne demande si la Police Municipale peut verbaliser toute infraction ?

Réponse apportée lors de la réunion : La Police Municipale peut verbaliser toute infraction de stationnement, d'incivilité. Elle constate, elle signale mais ne peut toutefois pas enquêter.

Les élus rappellent qu'Oloron est l'une des rares villes de cette taille à maintenir un stationnement gratuit. Certains stationnements sont identifiés en zone bleue, matérialisés au sol et par des panneaux. Il faut dans ce cas apposer un disque à son pare-brise.

Point 6 : Leclerc Culturel

Derrière le bâtiment, un deuxième bac de rétention a été creusé. La municipalité est-elle au courant ?

De plus, ces bacs ne sont pas couverts par une bâche, ceci accentuant la prolifération des grenouilles et des moustiques, rendant la vie extérieure des riverains très pénible.

Réponse : Cette question a été traitée par les services de l'urbanisme de la Ville et de la CCHB, ainsi que par le service juridique de la Ville. La municipalité n'était pas informée de ce bac de rétention. Le propriétaire des lieux devra prochainement déposer un dossier de régularisation pour les deux bassins de rétention. Le SDIS sera ensuite saisi afin de recueillir son avis et vérifier que les ouvrages sont conformes aux exigences réglementaires.

Cette même personne indique que suite à une demande, les services de la Ville sont intervenus pour neutraliser des ragondins. Elle les en remercie.

Point 7 : Rue du Pic d'Orhy

Entre les rues Frédéric Ozanam et du Pic d'Orhy, l'espace vert a été laissé en friche, au titre de la biodiversité. Une bande de propreté au centre ainsi que le long des clôtures des riverains a toutefois été tondue afin de faciliter le passage. Une riveraine explique qu'elle peut comprendre le principe, mais actuellement, l'herbe dépasse largement les 1 mètre. Est-on obligé d'atteindre ces hauteurs ? Il lui semble que 50cm maximum suffirait au bonheur des insectes et abeilles butineuses.

Réponse : Le plan d'entretien de la Ville a été validé de cette façon.

Point 8 : Circulation / stationnement

a) Une personne déplore le fait que l'on ne puisse plus circuler ni stationner dans la rue Louis Barthou.

Réponse apportée lors de la réunion : Monsieur GARROTÉ répond qu'il y a 20 places de stationnement dans la rue. Prochainement, un banc supplémentaire sera installé, de même qu'un parking à vélos. Un nouveau fleurissement sera également mis en place, avec l'accord des commerçants.

Il précise que pour un rendez-vous ou autre, une autorisation est possible pour abaisser la borne à l'entrée de la rue.

b) Une personne déplore l'état de la rue Ampère (à proximité du collège St-Joseph) : tas de gravier, trous sur les trottoirs qui pour une partie n'est pas bitumé (côté gauche de la chaussée).

Réponse : Des travaux ENEDIS ont été effectués et ont pris fin en juillet dernier. La réfection des trottoirs n'est pas prévue au PPI. De plus, il s'agit d'une rue départementale et non communale.

De plus, à plusieurs reprises, elle s'est trouvée « nez à nez » avec des cyclistes circulant en sens inverse, ce qu'elle juge dangereux.

Réponse apportée lors de la réunion : La circulation à vélo en sens inverse est autorisée dans les rues à sens unique limitée à 30km/h. Un panneau l'autorisant est installé au croisement avec la rue de l'Union, et un marquage au sol est présent.

Point 9 : Éclairage

a) Un participant s'inquiète du manque d'éclairage à 4 heures le matin : c'est l'heure où certaines personnes partent travailler en vélo ou en trottinette. L'idéal serait une période d'éclairage des rues entre 4h et 5h30 pour aussi faciliter le retour des personnes travaillant de nuit.

Réponse : La programmation de l'éclairage est prévue à 5h30 et aucun changement n'est prévu.

b) Un participant souhaite connaître le calendrier du remplacement des lampadaires en LEDS à détection de présence.

Réponse : Il n'existe pas de calendrier mais à ce jour, 50% des éclairages de la ville ont été remplacés.

Point 10 : Arrêt navette

Une participante déplore l'absence d'abri et de banc au niveau de l'arrêt situé à côté du parking de l'Avenue de Lattre de Tassigny.

Aussi, elle indique ne pas trouver le fonctionnement pratique : il faut se rendre à la gare, changer de véhicule suivant sa destination.

Réponse apportée lors de la réunion : Il y a 3 navettes pour couvrir la commune et les environs. Il n'est pas possible d'avoir des circuits plus complets.

Point 11 : Gestion de l'eau

Suite à l'article paru dans la presse concernant le refus de la Ville d'adhérer au regroupement, une personne demande s'il est possible d'avoir des explications sur le sujet.

Réponse apportée lors de la réunion : Un élu, précisant bien qu'il n'est pas en charge du dossier, nous en donne les grandes lignes.

Jusqu'à présent, les communes gèrent à leur charge leurs besoins d'eau en général, son traitement, acheminement, etc.

Aujourd'hui, le gouvernement demande que des regroupements de communes soient faits pour cette gestion.

La Ville d'Oloron a décidé de ne pas participer à ce regroupement. Depuis de nombreuses années, elle investit énormément en travaux de captage, d'assainissement, de modernisation, ce qui a un impact important sur le budget de la commune. Si elle adhérerait à ce regroupement, la Ville devrait encore mettre « la main à la poche » pour contribuer à aider les autres communes qui n'ont pas ou pas assez fait de travaux pour maintenir un service de fonctionnement correct ou tout simplement de mise aux normes de leurs installations.

Les élus informent ne pas être les seuls. D'autres communes se sont également positionnées contre l'adhésion au regroupement.

Point 12 : Plan de circulation

Une personne demande où en est le nouveau plan de circulation. Y'aura-t-il une concertation de la population ? Elle ne souhaite pas que les habitants soient mis devant le fait accompli et garde le souvenir de la présentation houleuse en réunion publique du projet de la précédente commission.

Réponse apportée lors de la réunion : L'étude est toujours en cours et inclus aussi les mobilités douces. Les personnes du Cabinet IMMERGIS vont à différentes heures de la journée dans les parkings pour vérifier le taux de remplissage ainsi que la rotation des véhicules. Les conclusions seront bien sûr présentées à la population.

Le correspondant souhaite réagir sur le sujet de la précédente commission « circulation apaisée », ayant fait partie de cette commission ainsi que 5 autres membres. Il tient à défendre les travaux qui ont été accomplis lors de leurs nombreuses réunions internes. Il précise que la première présentation faite en comité de quartier en présence de Monsieur MENDY (responsable du service voirie) s'était globalement bien passée. C'est lors de la réunion publique en mairie que 3/4 personnes ont élevé la voix, perturbant la présentation. Ce projet n'a jamais été figé, le but était de présenter et surtout recueillir les avis des riverains.

Je tiens à présenter mes excuses aux personnes présentes le soir de la réunion si je me suis un peu emporté sur ce sujet qui me tient à cœur. J'en suis vraiment désolé, ce n'est pas dans mes habitudes.
Philippe.

3) Informations

Rue Jean Bonnemason : La personne qui avait fait une demande d'intervention sur une plaque d'égout tient à remercier les services concernés pour la qualité de la réparation.

Réservoir Boulevard Henri Laclau : Le riverain informe que suite à sa demande faite en comité de quartier (voir CR du 17/06/2025), les services techniques sont venus obturer l'ouverture en scellant une barre d'acier. Il estime que cette réparation est efficace et les remercie.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la réunion se termine à 21h35.

Prochaine réunion du comité de quartier : lundi 14 septembre 2026, à 20h, à la salle de réunion de Palas.